

Gendarmerie Nationale

3<sup>e</sup> Légion ter

Compagnie des Landes

Section de Mont-de-Marsan

Brigade d'Ygos

n° 255 du 24.1.1946

PROCES VERBAL  
constatant des renseignements  
administratifs sur la déporta-  
tion de LACROUTZ Gabriel dt à  
Ygos (Landes)

1<sup>re</sup> Expédition

Ce jourd'hui, vingt quatre octobre mil neu-  
cent quarante six à dix heures.  
LAHITTE Pierre  
Nous soussignés  
et PEINGS Emile

gendarmes à la résidence d'Ygos, département  
des Landes, revêtus de notre uniforme et con-  
formément aux ordres de nos chefs, en visite  
de commune à Ygos (Landes) et agissant en vertu  
d'une demande d'enquête n° 10.037 en date du  
16 octobre 1946 (transmission section n° 6240  
du 21 courant) de Monsieur le Directeur départe-  
mental des Anciens Combattants et Victimes de  
Guerre à l'effet de connaître les circonstances  
dans lesquelles la déportation de Monsieur LACRO-  
UTZ Gabriel a eu lieu, recevons, la déclaration  
suivante.

Madame Veuve LACROUTS, Marguerite, née DEHEZ, 45 ans, cultiva-  
trice à Ygos, ferme "HOURN" qui nous a déclaré :

"Le 10 décembre 1943, à cinq heures, trois hommes en civil se  
sont présentés à notre domicile et ont demandé LACROUTS Gabriel, mon  
mari. Apres s'être fait connaître comme policiers de la Gestapo, il  
ont demandé à mon mari s'il détenait un poste de radio. Ce dernier  
leur a fait voir le seul poste que nous avions à la cuisine de notre  
habitation. A ce moment là, ces policiers ont pressé mon mari de  
questions; ils l'accusaient d'avoir un poste émetteur. Comme cela  
n'était pas vrai, mon mari a nié et a invité ces membres de la GEST.  
P. à fouiller la maison. Ils n'ont pas perquisitionné, mais ils ont  
procédé à l'arrestation de mon mari.

"Le 17 janvier 1944, le 4<sup>e</sup> escadron de Gendarmerie de Mont-de-Marsan, s'est  
rendue à mon domicile et a saisi le poste de T.S.F. que nous possé-  
dions.

Depuis le 4 juillet 1944, je suis sans nouvelles de mon mari  
son adresse était la suivante : LACROUTS Gabriel n° 3879-17/17 Weime  
Buccenwald (Allemagne)

"Lors de son arrestation, mon mari appartenait à un groupe de  
résistance dénommé "Réseau C.N.D Castille" dont le siège se trouvait  
à Paris, 121, boulevard HAUSMANN (8<sup>e</sup>)

"Un des chefs de ce groupe de résistance, réside actuellement  
à Morcenx. Il se nomme : SENTUC Charles et est employé à la S.N.C.F  
de cette localité. D'après les dires de ce dernier, il aurait établi  
peu de temps avant l'arrestation de mon mari, la liste de tous les  
membres régionaux de cette organisation clandestine et cette liste  
aurait été saisie lors de sa transmission. Il se pourrait que cela  
soit à la base de son arrestation.

"Le 29 mars 1946 M. SENTUC Maire de la commune d'Ygos me donna  
lecture de l'avis de décès qui émanait de la Maison du Prisonnier à  
Mont-de-Marsan et me faisait connaître que mon mari était mort de  
au camp de concentration de DORA (Allemagne) le 31 décembre 1944 à  
.....

sept heures.

Ce sont tous les renseignements que je puis vous donner."

Lecture faite, persiste et signe.

2<sup>e</sup> - M. SENTUC Devid, 44 ans, Maire de la Commune d'Ygos, nous  
a déclaré à 11h, 30 :

"A ma connaissance, LACROUTS Gabriel, a été arrêté le 10 décem-  
bre 1943, en tant que résistant, et patriote, ayant accepté de vouloir  
servir l'action clandestine sous l'occupation allemande. Il était  
soupçonné par la Gestapo de posséder un poste émetteur de radio.

"Il est exact que le 29 mars 1946, j'ai reçu de la Maison du  
Prisonnier à Mont-de-Marsan, l'avis de décès de LACROUTS Gabriel, fai-  
sant connaître qu'il était mort le 31 décembre 1944 au camp de DORA  
en Allemagne et je l'ai notifié à Mme LACROUTS "

Lecture faite, persiste et signe;

Dressé en trois expéditions, destinées :

les première et deuxième à Monsieur le Directeur Départemental des  
Anciens Combattants et Victimes de Guerre à MONT DE MARSAN  
la troisième aux Archives.

Fait et clos à Ygos, le 24 octobre 1946

Signé : LAHITTE

PEINGS

Vu et transmis par le Commandant de Brigade  
à Monsieur le Directeur Départemental des  
Anciens Combattants et Victimes de Guerre  
à Mont de Marsan, le 26 octobre 1946

Signé : Illisible

Pour copie conforme

le Directeur Départemental  
des Anciens Combattants et Victimes de Guerre



Le Chef de Bureau,  
(Service des Dossiers)

